

Délibération n° 2023-04-01

Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal du CCAS

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28 mars 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND			Représenté par Christine BARBIER
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE			Représentée par Blandine SCHMITT
Annick TABET			Représentée par Patricia MORIN
Gladys MOTTE		X	
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 8
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11
 Nombre de votre Contre : 0
 Nombre d'Abstention : 0

Délibération n° 2023-04-01

Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal du CCAS

Rapporteur : Christine BARBIER

Le compte de gestion est l'enregistrement, en partie double, des opérations ordonnancées par Monsieur le Président ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine du CCAS.

Le compte de gestion 2022 du budget principal du CCAS, présenté par Monsieur le Trésorier de Tassin-La-Demi-Lune, est conforme à la comptabilité administrative de la collectivité.

Ces documents n'appellent pas d'observations particulières.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- ADOPTE le compte de gestion 2022 du budget principal du CCAS A L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 4 avril 2023



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

Délibération n° 2023-04-02

**Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe de la Résidence
Autonomie Chantegrillet**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28 mars 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND			Représenté par Christine BARBIER
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE			Représentée par Blandine SCHMITT
Annick TABET			Représentée par Patricia MORIN
Gladys MOTTE		X	
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 8
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11
Nombre de votre Contre : 0
Nombre d'Abstention : 0

Délibération n° 2023-04-02

**Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe de la Résidence
Autonomie Chantegrillet**

Rapporteur : Christine BARBIER

Le compte de gestion est l'enregistrement, en partie double, des opérations ordonnancées par Monsieur le Président ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine du CCAS.

Le compte de gestion 2022 du budget annexe de la Résidence Autonomie Chantegrillet, présenté par Monsieur le Trésorier de Tassin-La-Demi-Lune, est conforme à la comptabilité administrative de la collectivité.

Ces documents n'appellent pas d'observations particulières.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **ADOpte** le compte de gestion 2022 du budget annexe de la Résidence Autonomie Chantegrillet **A L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 4 avril 2023



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

Délibération n° 2023-04-03

Approbation du compte administratif 2022 du budget principal du CCAS

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28 mars 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND			Représenté par Christine BARBIER
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE			Représentée par Blandine SCHMITT
Annick TABET			Représentée par Patricia MORIN
Gladys MOTTE		X	
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 8
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 10
 Ne participe pas au vote : 1

Nombre de vote Pour : 9
 Nombre de vote Contre : 0
 Nombre d'Abstention : 1

Délibération n° 2023-04-03

Approbation du compte administratif 2022 du budget principal du CCAS

Rapporteur : Christine BARBIER

Vu les documents présentés et conformément aux dispositions de l'instruction comptable M14, il convient de procéder à l'approbation du compte administratif du budget principal du CCAS pour l'année 2022.

Le compte administratif 2022 du budget principal du CCAS fait apparaître les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

CA 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	564 052,90 €	3 231,55 €
Dépenses	554 777,69 €	362,19 €
Résultat comptable 2022 (Excédent + /Déficit -) (a)	9 275,21 €	2 869,36 €
Excédent antérieur porté au BP 2022 (b)	84 769,52 €	52 044,22 €
Résultat comptable de clôture 2022 (a+b)	94 044,73 €	54 913,58 €

Michel RANTONNET, Président en exercice au cours de l'année 2022, se retire de la séance avant le vote.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- APPROUVE le compte administratif 2022 du budget principal du CCAS A LA MAJORITÉ

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 4 avril 2023



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

Délibération n° 2023-04-04

**Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe de la Résidence
Autonomie Chantegrillet**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28 mars 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND			Représenté par Christine BARBIER
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE			Représentée par Blandine SCHMITT
Annick TABET			Représentée par Patricia MORIN
Gladys MOTTE		X	
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 8
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 10
Ne participe pas au vote : 1

Nombre de vote Pour : 9
Nombre de vote Contre : 0
Nombre d'Abstention : 1

Délibération n° 2023-04-04

**Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe de la Résidence
Autonomie Chantegrillet**

Rapporteur : Christine BARBIER

Vu les documents présentés et conformément aux dispositions de l'instruction comptable M22, il convient de procéder à l'approbation du compte administratif du budget annexe de la Résidence Autonomie Chantegrillet pour l'exercice 2022.

Le compte administratif 2022 du budget annexe de la Résidence Autonomie Chantegrillet fait apparaître les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE CHANTEGRILLET

CA 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	830 369,77 €	29 904,66 €
Dépenses	841 490,73 €	21 452,70 €
Résultat comptable 2022 (Excédent + /Déficit -) (a)	-11 120,96 €	8 451,96 €
Excédent antérieur report 2022 (b)	113 287,51 €	35 588,04 €
Affectation résultat 2021 en réserve par ARS (c)	-2 434,00 €	
Résultat d'exécution de l'exercice 2022 (a+b-c)	99 732,55 €	44 040,00 €

Michel RANTONNET, Président en exercice au cours de l'année 2022 se retire de la séance avant le vote.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe de la Résidence Autonomie Chantegrillet **A LA MAJORITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 4 avril 2023



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

Délibération n° 2023-04-05

Affectation du résultat 2022 du budget principal du CCAS

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28 mars 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND			Représenté par Christine BARBIER
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE			Représentée par Blandine SCHMITT
Annick TABET			Représentée par Patricia MORIN
Gladys MOTTE		X	
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 8
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11
 Nombre de vote Contre : 0
 Nombre d'Abstention : 0

Délibération n° 2023-04-05

Affectation du résultat 2022 du budget principal du CCAS

Rapporteur : Christine BARBIER

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M14, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget principal du CCAS.

Les résultats de clôture 2022 du CCAS seront intégrés au Budget Primitif 2023 comme suit :

- en recettes d'investissement au **compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 54 913,58 €**
- en recettes de fonctionnement au **compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 94 044,73 €**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **ACCEPTÉ** ces affectations **A L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 4 avril 2023



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

Délibération n° 2023-04-06

**Affectation du résultat 2022 du budget annexe de la Résidence Autonomie
Chantegrillet**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28 mars 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND			Représenté par Christine BARBIER
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE			Représentée par Blandine SCHMITT
Annick TABET			Représentée par Patricia MORIN
Gladys MOTTE		X	
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 8
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11
 Nombre de vote Contre : 0
 Nombre d'Abstention : 0

Délibération n° 2023-04-06

**Affectation du résultat 2022 du budget annexe de la Résidence Autonomie
Chantegrillet**

Rapporteur : Christine BARBIER

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M22, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget annexe de la Résidence Autonomie Chantegrillet.

Les résultats de clôture 2022 de la Résidence Autonomie seront reportés de la manière suivante :

- en recettes d'investissement au **compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 44 040,00 €**
- en recettes de fonctionnement, au **compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté -**

Il convient de préciser que le résultat comptable cumulé au 31 décembre 2022 de **99 732,55 €** est reporté comme suit :

- au titre de la réduction des charges d'exploitation sur l'exercice 2023 à hauteur de 66 134,32 € (*correspondant au solde du résultat 2021*) ;
- au titre de la réduction des charges d'exploitation sur l'exercice N+2 (2024) pour le solde de 33 598,23 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- ACCEPTE ces affectations A L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 4 avril 2023



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

Délibération n° 2023-04-07

Budget primitif 2023 du budget principal du CCAS – Subventions 2023

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28 mars 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND			Représenté par Christine BARBIER
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE			Représentée par Blandine SCHMITT
Annick TABET			Représentée par Patricia MORIN
Gladys MOTTE		X	
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 8
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 10
 Nombre de vote Contre : 0
 Nombre d'Abstention : 1

Délibération n° 2023-04-07

Budget primitif 2023 du budget principal du CCAS – Subventions 2023

Rapporteur : Christine BARBIER

Présentation au Conseil d'Administration du projet de budget primitif 2023 du budget principal du CCAS ainsi que l'attribution des subventions correspondantes :

BUDGET PRIMITIF du CCAS

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à **695 334,58 €**
(635 090,00 € en fonctionnement et 60 244,58 € en investissement)

Subventions au budget annexe et aux associations

Pour la Résidence Autonomie Chantegrillet

subvention d'équilibre en fonctionnement (compte 6573) **120 000 €**

SOLIHA RHONE ET GRAND LYON

(Compte 6574 – sous-fonction 610 – services en faveur des personnes âgées) **1 700 €**

ASSOCIATION DES FAMILLES

(Compte 6574 – sous-fonction 5230 – services en faveur des personnes en difficulté) **3 000 €**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 du budget principal du CCAS, ainsi que l'attribution des subventions **A LA MAJORITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 4 avril 2023



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

Délibération n° 2023-04-08

**Budget primitif 2023 du budget annexe de la Résidence Autonomie
Chantegrillet**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28 mars 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND			Représenté par Christine BARBIER
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE			Représentée par Blandine SCHMITT
Annick TABET			Représentée par Patricia MORIN
Gladys MOTTE		X	
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 8
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 10
 Nombre de vote Contre : 0
 Nombre d'Abstention : 1

Délibération n° 2023-04-08

**Budget primitif 2023 du budget annexe de la Résidence Autonomie
Chantegrillet**

Rapporteur : Christine BARBIER

Présentation au Conseil d'Administration du projet de budget primitif 2023 du budget annexe de la Résidence Autonomie Chantegrillet

BUDGET PRIMITIF de la Résidence Autonomie Chantegrillet

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à **936 284,00 €**
(858 398,00 € en fonctionnement et 77 886,00 € en investissement)

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe de la Résidence Autonomie Chantegrillet **A LA MAJORITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 4 avril 2023



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHONE)
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 AVRIL 2023**

Délibération n° 2023-04-09

Convention avec le CNFPT

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28 mars 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND			Représenté par Christine BARBIER
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE			Représentée par Blandine SCHMITT
Annick TABET			Représentée par Patricia MORIN
Gladys MOTTE		X	
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 8
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11
Nombre de vote Contre : 0
Nombre d'Abstention : 0

Délibération n° 2023-04-09

Convention avec le CNFPT

Rapporteur : Christine BARBIER

Annexe

La formation professionnelle tout au long de la vie représente l'un des principaux leviers de la gestion des compétences et constitue l'outil privilégié de la stratégie de développement qualitatif des services publics locaux.

Le dispositif issu de la loi du 19 février 2007 a renforcé les droits individuels et collectifs à la formation des agents territoriaux qui s'exercent selon un jeu de responsabilités croisées entre les agents, les employeurs et le CNFPT.

La commune de Francheville définit ses objectifs stratégiques de développement des compétences comme suit :

- 1 – Développement des compétences managériales des encadrants,
- 2 - Renforcement des compétences des agents non encadrants au regard de leurs missions actuelles,
- 3 – Apprentissage de nouvelles compétences des agents non encadrants dans un contexte de maintien dans l'emploi et des reclassements à venir.

L'exercice du droit à la formation, résulte d'une part, d'une relation indispensable entre l'agent territorial et son employeur et d'autre part, relève autant de l'engagement des autorités territoriales que de l'offre de service du CNFPT.

La commune de Francheville souhaite pouvoir mettre en place avec le CNFPT des formations adaptées aux spécificités communales et répondant aux enjeux identifiés par les services.

Pour ce faire, une convention doit être signée avec le CNFPT pour permettre l'organisation de formations « en intra » (avec uniquement des agents de collectivité) et « en union » (avec d'autres collectivités ayant des problématiques similaires).

Il s'agit, dans cette convention, de définir les engagements et les modalités de cette relation au bénéfice du développement des compétences des agents de la commune.

Comme précisé dans la convention, les actions de formation en « intra » ou en « union » sont mises en œuvre sans participation financière des collectivités sauf dans quelques exceptions listées dans la convention.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation au Comité Social Territorial en date du 14 mars 2023.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **APPROUVE** les termes de la convention,
- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer la convention cadre pour la mise en œuvre d'actions en intra et/ou en union avec la délégation Auvergne-Rhône-Alpes du CNFPT ainsi que tout document s'y afférant et tout avenant éventuel,
- **DIT** que les crédits seront inscrits aux budgets 2023 et 2024 en cas d'organisation de formations payantes relevant des exceptions mentionnées dans la convention,

A L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 4 avril 2023



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

Délibération CCAS n° 2022-04-10

**Renouvellement de la convention de coopération entre le CCAS
et l'Association des Familles de Francheville**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28 mars 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND			Représenté par Christine BARBIER
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE			Représentée par Blandine SCHMITT
Annick TABET			Représentée par Patricia MORIN
Gladys MOTTE		X	
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 8
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11
 Nombre de votre Contre : 0
 Nombre d'Abstention : 0

Délibération CCAS n° 2022-04-10

**Renouvellement de la convention de coopération entre le CCAS
et l'Association des Familles de Francheville**

Rapporteur : Christine BARBIER

Annexe

Depuis 2018, le Conseil d'Administration du CCAS a autorisé la signature d'une convention de coopération entre le CCAS et l'Association des Familles de Francheville.

L'Association des Familles de Francheville propose, à l'intention de toutes les familles, des activités et services en vue de renforcer les liens sociaux et de lutter contre tout type d'exclusion.

Elle gère notamment une activité de distribution alimentaire aux familles en difficulté, dénommée « Aide alimentaire ».

Par la distribution de colis alimentaires, l'association a pour objectifs de permettre aux plus démunis de se nourrir et de favoriser leur réinsertion sociale.

« L'aide alimentaire » est ouverte aux Franchevillois et aux habitants des communes environnantes.

Le CCAS de Francheville souhaite continuer à soutenir cette activité et l'inscrire dans une démarche globale d'accompagnement social des familles franchevilloises sur l'année 2023.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer, pour le compte du CCAS, le renouvellement de la convention de coopération entre le CCAS de Francheville et l'Association des Familles ci-jointe pour l'année 2023 **A L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 4 avril 2023



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

Délibération n° 2023-04-11

**Participation des bénéficiaires aux frais de portage de repas à domicile
et du restaurant Chantegrillet : précision sur l'application du tarif**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28 mars 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND			Représenté par Christine BARBIER
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE			Représentée par Blandine SCHMITT
Annick TABET			Représentée par Patricia MORIN
Gladys MOTTE		X	
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 8
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11
 Nombre de vote Contre : 0
 Nombre d'Abstention : 0

Délibération n° 2023-04-11

**Participation des bénéficiaires aux frais de portage de repas à domicile
et du restaurant Chantegrillet : précision sur l'application du tarif**

Rapporteur : Christine BARBIER

Par délibérations en date du 7 décembre 2022, les tarifs proposés au portage de repas à domicile et au restaurant de la Résidence Chantegrillet ont été augmentés.

Pour déterminer la participation des usagers, il est fait référence aux revenus déclarés.

Or, il convient de préciser la ligne de ressources qui doit être prise en compte sur l'avis d'imposition afin de pouvoir fixer le tarif de chaque bénéficiaire.

Il est proposé de prendre en compte le montant des ressources indiqué sur la ligne "**Revenu imposable**" de l'avis d'imposition.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **APPROUVE** la mise en application de cette précision pour déterminer le tarif de chaque bénéficiaire **A L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 4 avril 2023



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

Délibération n° 2023-04-12

Tarif repas fête de la Résidence

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28 mars 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Monsieur Michel RANTONNET, Maire

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Président

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
Michel RANTONNET	X		
Christine BARBIER	X		
Blandine SCHMITT	X		
Georgette BARBET		X	
Patricia MORIN	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND			Représenté par Christine BARBIER
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE			Représentée par Blandine SCHMITT
Annick TABET			Représentée par Patricia MORIN
Gladys MOTTE		X	
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 8
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 10
Nombre de vote Contre : 1
Nombre d'Abstention : 0

Délibération n° 2023-04-12

Tarif repas fête de la Résidence

Rapporteur : Christine BARBIER

Dans le cadre de la fête annuelle de la Résidence Chantegrillet, un repas froid préparé par un traiteur est servi aux invités (résidents, familles...).

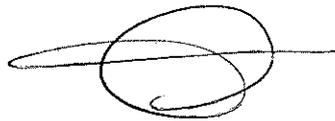
En 2022, le tarif appliqué était de 18 €. Afin de continuer à bénéficier d'un menu de qualité, il est proposé d'augmenter le tarif du repas à 20 € par personne.

La recette sera imputée au compte 7085 « Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers ».

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- APPROUVE la tarification de 20 € par personne **A LA MAJORITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 4 avril 2023



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS